

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1977)  
**Heft:** 427

**Rubrik:** Le carnet de Jeanlouis Cornuz

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## A force de crier au loup...

J'espère vivement que Baader et Raspe ont été assassinés.

... Parce que s'ils n'ont pas été assassinés, cela signifie que

1. dans une prison de « haute sécurité », la mieux gardée, nous dit-on, et la mieux surveillée, on entre comme dans un moulin. Qu'on y fait pénétrer à volonté des armes, des munitions, des explosifs, du matériel de radio, etc. Or nous avons dépensé, nous dépensons, nous allons dépenser des millions, en Suisse, pour construire des prisons semblables — voilà qui du point de vue très terre à terre du contribuable n'est pas encourageant.

Et que (ou que)

2. jusque parmi les gardiens de cette même prison de Stammheim (gardiens dont on peut penser qu'ils ont été comme on dit « triés sur le volet »), les accusés ont trouvé des complices acceptant de leur fournir les armes, munitions, etc. (ou tout au moins fermant les yeux). Or nous dépensons, nous allons dépenser pas mal d'argent pour des gardiens tout pareils, et de nouveau, on ne peut pas dire que l'exemple allemand soit très encourageant.

Ou que (et que)

3. les responsables de la prison, le personnel, ou du moins une partie du personnel, étaient composés de déficients mentaux plus ou moins gravement atteints, ou alors de « lâches » (l'hypothèse a été avancée dans certains journaux!), qui se sont laissé terroriser par les prisonniers et ont consenti, sous la menace, à leur apporter les armes, munitions, explosifs, etc. — dont on se réjouit qu'ils se soient servis pour se supprimer, et non pas pour abattre leurs gardiens et périr dans un holocauste effroyable, dans une « Nibelungenende » terrifiante.

J'espère vivement — sinon autant dire que nous sommes f... !

Et je dois dire aussi la reconnaissance que j'éprouve à cette occasion pour notre camarade, le conseiller fédéral Graber, qui en d'identiques circonstances, n'ayant pu prévenir un détournement, a fait *la seule chose qu'il y avait à faire* (et Dieu sait si cela lui a valu des attaques et des injures, et hier encore, dans un article de *l'Atout*) : tout faire pour sauver les victimes innocentes, si bien que notre pays n'a pas eu sur la conscience de morts à se reprocher. Le camarade Schmidt a préféré l'attitude de la « fermeté » ; on vante le succès qu'il a remporté... Je serais curieux de savoir ce qu'en pense la femme du pilote abattu — outre la haine démesurée et justifiée qu'elle doit éprouver pour les terroristes.

Peut-on du moins espérer que cette fermeté sera « payante » ? C'est l'évidence que non. Les mêmes journaux qui félicitaient Schmidt annoncent comme probable une recrudescence du terrorisme et assurent que la « seconde génération » des terroristes sera pire que la première. Comment s'en étonner ? Les mêmes causes produisant les mêmes effets, et comme personne ne semble s'être interrogé vraiment sur les causes, la violence va probablement continuer.

En attendant, le gouvernement allemand invite la population à la délation (les hommes de mon âge connaissent bien ces méthodes : ce sont celles mêmes du nazisme et du stalinisme) et plus de 100 000 dénonciations (cent mille !) seraient déjà parvenues à la police — autant dire, totalement inutilisables, mais créant une « pagaille » dont on peut craindre qu'elle ne soit irrémédiable. A force en effet de crier au loup...

J. C.

N.B. Dans le carnet de J.C. de DP 426, une erreur de transcription a rendu le calcul des jours de service dus normalement par un soldat difficilement compréhensible. Le total était juste : 49 semaines; mais il se décomposait en  $17 + (8 \times 3) + (4 \times 2)$ . Réd.

## Les impôts à travers les cantons : des inégalités patentes

Le combat pour l'initiative du Parti socialiste « pour un impôt sur la richesse » est donc lancé depuis quelques jours. Le délai sera court pour faire comprendre la teneur exacte des propositions de la gauche qui visent, « grosso modo », à faire un pas dans la direction d'une meilleure justice fiscale dans notre pays, et cela grâce à trois moyens principaux :

— une harmonisation fiscale formelle et matérielle partielle qui devrait éviter la sous-enchère intercantonale;

— la non-imposition des revenus nécessaires à la satisfaction des besoins vitaux;

— l'imposition plus forte des hauts revenus.

On a déjà développé dans ces colonnes (voir DP 423) les enjeux politiques que recouvrent les projets de la gauche, proposés en consultation populaire le même jour que les nouvelles propositions de la Confédération en matière budgétaire. Bornons-nous, dans ce premier article, à fixer quelques points de repère qui permettront de mieux situer l'ampleur des problèmes abordés par l'initiative : c'est mettre le doigt sur un certain nombre d'inégalités<sup>1</sup> !

Tout d'abord les inégalités découlant du lieu de domicile. Elles sont patentes !

Ainsi, par exemple, un contribuable marié, avec deux enfants, commencera à payer des impôts avec un revenu de Fr. 5 000.— à Sion, de Fr. 9 556.— à Fribourg, de Fr. 10 342.— à Genève, de Fr. 13 888.— à Liestal.

<sup>1</sup> Pour une synthèse accessible et bien documentée de la question, voir l'opuscule « Inégalités et fiscalité », édité par la Confédération romande du travail (16, rue des Chaudronniers, 1204 Genève), Bulletin d'information No 23 (oct. 1977) d'où nous reprenons la plupart des informations publiées ci-dessus.